

fait des demandes d'emploi touchent présentement des prestations. Je crois aussi qu'il serait utile au débat d'étudier sérieusement les genres de gens que comprend cette liste d'environ 790,000 personnes pour le Canada.

Tout d'abord, on a dit qu'il y a près de 100,000 femmes mariées,—de fait, quelqu'un a dit qu'il y en avait 166,000,—sur cette liste. J'en ignore le chiffre exact. Je sais fort bien que, si ce n'était du présent gouvernement et de la mesure qu'il a présentée en 1957, un certain nombre de ces femmes mariées ne seraient probablement pas comprises dans ces données statistiques aujourd'hui car elles doivent demander du travail afin de pouvoir continuer à toucher les prestations. Ensuite, une forte proportion de ces 790,000 personnes serait composée de retraités qui ont déposé une demande d'emploi afin de pouvoir continuer à toucher des prestations d'assurance-chômage. Je dois dire qu'il est possible maintenant à un particulier d'accepter une pension et ensuite de toucher les prestations d'assurance-chômage pendant un an. S'il touche les prestations d'assurance-chômage alors qu'il retire une pension, on voit bien qu'il a quelques moyens de subsistance.

Ce groupe embrasse la catégorie des citoyens malchanceux qu'on appelle les inemployables. Il n'existe pas de données statistiques qui nous apprennent le nombre des personnes de cette catégorie, mais nous devons nous rendre compte qu'il y a dans chaque pays du monde un certain pourcentage de la main-d'œuvre qui souffrent de quelque invalidité mentale ou physique qui les met dans l'impossibilité de trouver un emploi même durant les mois d'été. En conséquence, leurs noms figurent constamment sur la liste des requérants d'emplois et gonflent le chiffre dont il est question à l'heure actuelle.

Ce chiffre de 790,000 englobe un quatrième groupe; ce sont les gens qui ont un emploi, mais qui ne sont pas satisfaits des conditions dans lesquelles ils travaillent ou qui voudraient changer d'emploi en raison des frictions qui surviennent dans leur milieu de travail, ou encore qui veulent augmenter leurs revenus.

Si nous arrivons à soustraire les centaines de milliers de personnes de ces quatre catégories, nous constaterons, je pense, que le chiffre n'est pas si alarmant que voudraient nous le faire croire certains députés. Il est tout aussi ridicule de faire des comparaisons avec les années 30. La population a plus que doublé au pays depuis cette époque-là et il y a peut-être plus de personnes détenant un emploi à l'heure actuelle que jamais auparavant dans l'histoire du Canada. J'ai bien confiance que le nombre de ceux qui travailleraient augmentera chaque année au Canada.

Ce n'est que depuis juin 1957 que nous entendons parler d'un programme de travaux d'hiver. Ce n'est que depuis juin 1957 que nous entendons parler du programme d'aménagement de routes d'accès aux ressources. Ces deux programmes ont contribué pour beaucoup à améliorer la situation de l'embauche durant l'hiver au Canada.

Nous ne devons pas oublier cependant ce que j'ai dit au début de mes observations, à savoir que les programmes de travaux d'hiver visent uniquement à atténuer les rigueurs causées par la longueur de l'hiver. Je reconais que ces programmes ne peuvent aucunement venir en aide aux ouvriers spécialisés mis à pied dans les ateliers de Moncton. C'est impossible que le National-Canadien ou quelque autre industrie privée profite de ces 15 millions de dollars. Tout ce que peut faire un employé du National-Canadien après avoir été mis à pied, c'est de s'inscrire pour obtenir un emploi. Ce faisant, il doit forcément accepter du travail non spécialisé à un salaire extrêmement bas. Par conséquent, un tel programme ne peut être d'aucune utilité aux centaines d'électriciens, de menuisiers, de machinistes, de chaudronniers et ainsi de suite, et n'a pas été établi à cette fin. La seule façon dont ces gens pourront trouver du travail, ce serait que le gouvernement, et surtout le ministre du Travail et le ministre des Transports, exhortent le patronat à dresser des plans pour les travaux d'hiver et donnent plus de conseils aux grandes entreprises nationales qui doivent faire des mises à pied pendant l'hiver.

Ce crédit a un objet, permettre au travailleur non qualifié qui travaille en général pour un ministère des Travaux publics ou un entrepreneur, d'obtenir un emploi en hiver. L'objection que j'ai à formuler au ministre c'est que, d'après ce qui m'a été rapporté, un homme en chômage dans une municipalité donnée, même si elle n'est qu'à deux milles de la municipalité voisine, ne peut s'inscrire pour chercher du travail et travailler à l'exécution de projets d'hiver dans cette municipalité. Notre pays compte de nombreuses villes riches et dynamiques. Ces villes peuvent tirer profit de cette mesure législative. Elles peuvent obtenir des banques les fonds nécessaires pour participer au programme. Les petites communautés ou les banlieues des régions industrielles toutefois, où se produisent malheureusement beaucoup de mises à pied, ne peuvent y participer. Rockcliffe-Park, près d'Ottawa, n'a pas de mises à pied. Elles se produisent dans les banlieues où habitent les petits commerçants et les ouvriers non qualifiés.

Si on me permet de parler de ma région, je mentionnerai Dieppe, ville située à deux milles